

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9781
5 mai 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 MAI 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer aux lettres datées du 7 et du 27 février 1969, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique et concernant l'agression dirigée contre la République du Viet-Nam, et de vous informer des actes d'agression armée ci-après commis par les forces du Viet-Nam du Nord ayant leur base au Cambodge, actes qui ont nécessité des mesures appropriées d'autodéfense collective de la part des forces armées de la République du Viet-Nam et des Etats-Unis d'Amérique.

Depuis cinq ans, le Viet-Nam du Nord entretient des bases dans certains secteurs du Cambodge, contre les vœux du Gouvernement cambodgien. En violation de la neutralité cambodgienne, ces bases ont été utilisées comme points d'approvisionnement et de départ pour des opérations militaires dirigées contre la République du Viet-Nam. Au cours des dernières semaines, les forces nord-vietnamiennes ont rapidement étendu le périmètre de ces secteurs, chassant de ces derniers les derniers représentants du Gouvernement cambodgien. Les forces nord-vietnamiennes ont procédé à de rapides mouvements en vue de relier entre elles les bases situées le long de la frontière avec le Viet-Nam du Sud, ainsi que de déplacer ces bases vers l'intérieur du Cambodge. En même temps le Viet-Nam du Nord a multiplié les opérations de guérilla au Viet-Nam du Sud, et concentre actuellement ses principales forces dans les secteurs du Cambodge qui lui servent de base, en préparation de nouvelles attaques massives au Viet-Nam du Sud.

Ces opérations militaires dirigées contre la République du Viet-Nam, ses forces armées et les forces armées des Etats-Unis, nécessitent des mesures défensives appropriées. Dans le discours qu'il a adressé au peuple américain le 30 avril, le président Nixon a déclaré :

"... si ces efforts de l'ennemi réussissaient, le Cambodge deviendrait une vaste base de départ ennemie servant de tremplin aux attaques dirigées contre le Viet-Nam du Sud tout au long des 600 miles de la frontière - un refuge où les troupes ennemies pourraient retourner après les combats, sans crainte de représailles.

Les troupes et les approvisionnements nord-vietnamiens pourraient alors être déversés dans le Viet-Nam du Sud, mettant en danger, non seulement la vie de nos soldats, mais aussi celle du peuple sud-vietnamien."

Les mesures d'autodéfense collective qui sont actuellement prises par les forces des Etats-Unis et du Viet-Nam du Sud sont limitées dans leur portée, dans leur objectif et dans le temps. Elles ne dépassent pas les régions frontalières sur lesquelles le Gouvernement cambodgien a cessé d'exercer un contrôle effectif, et qui ont été complètement occupées par les forces du Viet-Nam du Nord et du Vietcong. Elles ont pour but la destruction des stocks et du matériel de communication qui sont présentement utilisés dans l'agression dirigée contre la République du Viet-Nam. Une fois cet objectif atteint, nos forces et celles de la République du Viet-Nam se retireront promptement. Ces mesures limitées sont proportionnées aux opérations militaires offensives des forces nord-vietnamiennes et à la menace que ces opérations représentent.

Les Etats-Unis d'Amérique tiennent à réaffirmer leur respect pour la souveraineté, l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge. Le but que nous poursuivons en prenant ces mesures défensives a été défini de la manière suivante par le président Nixon, dans son discours du 30 avril :

"Nous prenons cette décision, non pas pour amener la guerre sur le territoire du Cambodge, mais pour mettre fin à la guerre du Viet-Nam et pour parvenir à la juste paix que nous désirons tous.

Nous avons fait et nous continuerons à faire tous les efforts possibles pour mettre fin à cette guerre par des négociations à la table de conférence, et non par de nouveaux combats sur le champ de bataille."

Je vous prie de bien vouloir communiquer ma lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent des Etats-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Charles W. YOST
